Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

TECHNIQUE
CYCLES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Avis sur le projet de modification des statuts du Syndicat de Bassin Eure-Blaise-Vesgre (SEBV) dans le cadre de l'exercice de la compétence GeMAPI

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU
N°CC2025-222

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Il a été exposé,

Les membres du (SIRE2) regroupant les Communautés d'agglomération de Seine Normandie Agglomération (SNA) et d'Évreux Portes de Normandie (EPN), ainsi que ceux du Syndicat du Bassin Versant des Quatre Rivières (SBV4R) regroupant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de Communes des Portes euréliennes d'Ile de France, et Evreux Porte de Normandie, ont exprimé la volonté de créer un syndicat mixte fermé à l'échelle des bassins versants de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre.
L'objectif de ce syndicat est d'assurer une gestion commune des milieux aquatiques sur son territoire, à une échelle hydrographique cohérente, et dans une logique de solidarité amont-aval, en réponse aux effets du changement climatique qui se font déjà ressentir.

Ce syndicat, dénommé Syndicat de l'Eure-Blaise-Vesgre (SEBV) a été créé par arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2024 par fusion des deux syndicats existants susvisés au 1er janvier 2025, à périmètre et objet constants, sur la base des statuts pré-existants du SBV4R.

Ainsi, depuis la fusion, ce nouveau syndicat est administré par un Comité syndical composé de 79 délégués titulaires et 62 délégués suppléants, désignés par chacun de ses membres, selon les mêmes clés de répartition que les deux syndicats fusionnés :

- 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (soit 39,2 %) ;
- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France (soit 13,9 %) ;
- 9 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (soit 11,4 %) ;
- 28 délégués titulaires et 14 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (soit 35,5 %).

Cette gouvernance « élargie » a été maintenue durant la période de mise en place du syndicat.

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat, le comité syndical du SEBV du 23 septembre 2025, a approuvé de nouveaux statuts à la majorité de ses délégués, qui ont été notifiés à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par courrier du 16 octobre 2025.

Ces statuts présentent les évolutions suivantes :

1. Modification des modalités de gouvernance du syndicat : les membres du comité syndical passent de 79 délégués titulaires et 62 délégués suppléants à 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants désignés par les membres du syndicat selon la répartition suivante :

 - 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (28), soit 48,4 % ;
 - 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France (28), soit 19,4 % ;
 - 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (27), soit 16,1 % ;
 - 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (27), soit 16,1 %.

2. Suppression de la possibilité de perception par le syndicat de participations aux travaux par les propriétaires riverains.
 Cette disposition concernait des projets anciennement portés par le SIRE2 et qui sont désormais achevés, il n'y a donc plus lieu de maintenir celle-ci.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT, chacun des membres du syndicat, dont la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dispose de trois mois maximum pour émettre un avis sur cette modification.

***VU** le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 5711-1 et L. 5211-20,*
***VU** code de l'environnement, et notamment son article L. 211-7,*
***VU** l'arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2024 portant création du SEBV par fusion du SBV4R et du SIRE2,*
***VU** le courrier de notification de la modification des statuts du SEBV en date du 16 octobre 2025,*
***VU** la délibération du comité syndical du SEBV portant approbation des modifications statutaires,*
***VU** le projet de statuts modifiés du SEBV.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : PRÉCISE que la délibération sera notifiée au Président du Syndicat de bassin Eure-Blaise-Vesgre (SEBV) ;
ARTICLE 2 : ÉMET un avis favorable au projet de statuts modifiés du Syndicat de bassin Eure-Blaise-Vesgre (SEBV).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**